

Compte rendu de la séance du lundi 06 mai 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Isabelle BEJANIN

Ordre du jour:

- Organisation des élections européennes du dimanche 26 mai 2019
- Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (suite à la fusion de Saint-Bauld)
- Modification des tarifs de consommations du SPIC Café Municipal
- Modification du plan de financement pour la demande de subvention DETR
- Vote des subventions 2019 aux associations
- Indemnités pour les jeunes en service civique 2019 au jardin du Presbytère
- Signature d'une convention avec un cabinet d'avocats
- Avis pour l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu dit "Le Pas de la Mule" à Courçay
- Soutien aux personnels de l'Office National des Forêts
- Choix des mandataires de la Régie Jardin du Presbytère et promenades florales et de la Régie du SPIC Café Municipal
- Organisation du 8 mai
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

ANNULE ET REMPLACE DE 2019 028 : PRIX DES CONSOMMATIONS DU CAFE MUNICIPAL (DE 2019 035)

Dans le cadre de l'ouverture du Café Municipal au 4 place de la Mairie 37310 Chédigny, le Maire demande à l'assemblée de voter les prix des consommations qui seront proposées à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les prix des consommations du Café Municipal comme suit :

BOISSONS CHAUDES

Café Espresso	1,30€
Café Crème	1,50€
Café Allongé	1,30€
Grand Café	2,50€
Grand Crème	3,00€
Chocolat Chaud (petit)	2,00€
Chocolat Chaud (grand)	3,50€
Chocolat Viennois	2,70€
Thé nature	2,00€
Thé aromatisé	2,00€

SOFTS ET SODAS

Sirop à l'eau	2,00€
Supplément Sirop 2cl	0,50€

Diabolo	2,50€
Vittel 25cl	2,50€
Vittel 25cl avec sirop	3,00€
Coca-Cola 33cl	3,00€
Coca-Cola Light 33cl	3,00€
Coca-Cola Zero 33cl	3,00€
Orangina 25cl	3,00€
Schweppes Tonic/Agrumes/Lemon 25cl	3,00€
Perrier 33cl	3,00€
Jus de Fruits de la Manse 25cl au verre	2,50€
Jus de Fruits de la Manse 25cl	3,00€
Fruits pressées	5,00€
Cocktail Chédignois au verre	4,00€

CREPES

Crêpe au sucre	2,50€
Crêpe à la confiture	2,50€

GAUFRES

Gaufre au sucre	3,00€
Gaufre au chocolat	3,50€

YAOURTS "Le Fierbois de Chédigny"

Nature	2,20€
Aux fruits	3,00€

GLACES FERMIERES : 1,50€ par boule

SANDWICHES : 2,50€ l'unité (le petit), 3,50€ l'unité (le grand)

SANDWICHES COMPOSÉS : 4,50€ l'unité

DIT que la Taxe sur la Valeur Ajoutée est incluse dans les prix,

DIT que cette délibération sera affichée sur le lieu de vente,

DIT que les consommations seront commandées et retirées au bar.

ANNULE ET REMPLACE DE 2019 005 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 (DE 2019 036)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur la demande d'aide DETR 2019 concernant les travaux pour l'aménagement d'une agence postale communale et d'un café municipal.

Ces travaux sont estimés à 88 807 € HT au titre du maintien des services publics en milieu rural.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant prévisionnel HT
Lot n°1 démolition, maçonnerie, ravalement	5 987,00 €
Lot n°2 charpente couverture	18 448,68 €
Lot n°2 charpente couverture AJOUT	6 999,03 €
Lot n°3 menuiserie	17 883,98 €
Lot n°3 menuiserie AJOUT	1 214,00 €
Lot n°3 menuiserie AJOUT	722,00 €
Lot n°4 plâtrerie	4 744,39 €
Lot n°5 électricité ventilation	15 347,64 €
Lot n°5 électricité ventilation AJOUT	2 481,56 €
Lot n°5 électricité ventilation AJOUT	3 876,16 €
Lot n°6 plomberie, sanitaire, chauffage	3 076,00 €
Lot n°6 plomberie, sanitaire, chauffage AJOUT	1 296,00 €
Lot n°7 peinture, revêtement de sol	6 730,22 €
Coût HT	88 807 €

Financeurs	montant subventionnable H.T	montant aide sollicité	Taux intervention
DETR	88 807,00 €	22 045,00 €	24,82%
DSIL			0,00%
Autre subvention État			0,00%
Fonds européens			0,00%
Conseil départemental	72 218,00 €	12 000,00 €	13,51%
Conseil régional			0,00%
La Poste	40 000,00 €	36 952,72 €	41,61%
Sous-total		70 997,72 €	79,95%
Autofinancement	88 807,00 €	17 809,28 €	20,05%
Coût HT	88 807,00 €	88 807,00 €	100,00%

Monsieur le Maire souligne que la réalisation de l'aménagement de l'agence postale communale et d'un café municipal est une réelle opportunité à saisir pour la commune et qu'elle permettra de surcroît la création d'un emploi à plein temps.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du plan de financement de la demande de subvention DETR 2019, **DIT** que les travaux sont estimés à 88 807 € HT pour l'aménagement d'une agence postale communale et d'un café municipal,

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS (DE 2019 037)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de voter les montant de subvention accordées aux différentes associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les subventions accordées aux associations comme ci-dessous :

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES APE	200 €
ADMR	150 €
ASSAD	150 €
COOPERATIVE SCOLAIRE CHEDIGNY	160 €
SYNDICAT DE CHASSE ACCA	115 €
COMITE DES FETES CHEDIGNY	1000 €
ENTRAIDE LOCHOISE	100 €
RESTAURANT DU COEUR	300 €
ECOLE DE MUSIQUE DE LUZILLE	100 €
LA PREVENTION ROUTIERE	60 €
CROIX ROUGE	100 €
FNATH	50 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
ART VIVANT	45 €
CROQUEURS DE POMMES	250 €
COLLEGE GEORGES BESSE	205€
TOTAL	3035 €

INDEMNITES POUR LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE 2019 AU JARDIN DU PRESBYTERE (DE 2019 038)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune a fait appel à deux contrats civiques pour les missions suivantes : valorisation, accueil, animation du jardin du Presbytère ouvert à la visite du public.

Pour accomplir leurs missions, les jeunes apporteront leur matériel personnel (téléphone et ordinateur).

- Marie ROUSSE a démarré sa mission contrat civique le 1er mai 2019, elle percevra une indemnité d'un montant mensuel de 200 € du 1er mai au 31 octobre 2019.

- Célia DUGUÉ a démarré sa mission contrat civique le 1er mai 2019, elle percevra une indemnité d'un montant mensuel de 200 € du 1er mai au 31 octobre 2019.

Etant donné que Monsieur le Maire est de la famille à Célia DUGUÉ, il se retire des délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le versement des indemnités détaillées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

AVIS POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AU LIEU DIT "LE PAS DE LA MULE" A COURCAY (DE 2019 039)

Dans le cadre de l'arrêté de Madame la Préfète d'ouverture d'une consultation du public du 14 avril au 14 mai 2019 concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS METHAMORPHOSE le 21 février 2019 en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit "Le Pas de la Mule" à Courçay, les conseils municipaux des communes de :

- Cigogné et Reignac-sur-Indre, concernées par le rayon d'affichage d'un kilomètre et par le plan d'épandage du digestat liquide et solide;

- Azay-sur-Indre, Bléré, Chédigny, Dolus-le-Sec et Sublaines, concernées par le seul plan d'épandage;

sont également appelés à donner un avis sur la demande d'enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de consultation.

Emilie LOUAULT se retire des délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR 9 voix

CONTRE 2 voix

ABSTENTION 1 voix

DONNE un avis favorable pour l'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit "Le Pas de la Mule" à Courçay par la SAS METHAMORPHOSE.

SOUTIEN AUX PERSONNELS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (DE 2019 040)

Le conseil municipal de Chédigny réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions sur les 9000 postes existants dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUTIENT les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures